

<http://enseignants.se-unesa.org/Reconnaissance-et-remuneration-des-enseignants-specialises-ca-pourrait-bouger>



# Reconnaissance et rémunération des enseignants spécialisés : ça pourrait bouger !

- Je suis... - ASH -  
Date de mise en ligne : jeudi 6 mars 2014

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Lors d'une rencontre avec le ministère, des pistes d'évolutions concernant les rémunérations des enseignants spécialisés ont été proposées. Elles pourraient être présentées lors du dernier groupe de travail consacré au 1er degré au début du mois d'avril.

Le ministère envisage un remodelage des différentes indemnités qui, au fil du temps, sont devenues de plus en plus opaques, voire inadaptées à la réalité des missions exercées.

Le SE-Unsa a rappelé ses exigences :

- **ISAE** : nous contestons l'analyse du ministère qui évoque le versement d'indemnités à certaines catégories (ULIS, Segpa, Érea, classes relais, UE en MP) pour justifier du non versement de l'ISAE. Pour nous, elles ne se chevauchent pas et ne recouvrent pas les mêmes missions;
- **ORS en EMS** : les textes très anciens qui règlementent les obligations de service des enseignants ne prennent pas en compte les réalités de fonctionnement actuelles, ils doivent évoluer;
- **NBI en EMS** : alors même que le décret qui définit la liste des ayants droit indique que les PE doivent exercer dans des classes accueillant des élèves handicapés, les collègues qui exercent en EMS ne sont pas concernés! Une anomalie qu'il faut régler...
- **UE en milieu pénitentiaire** : ces collègues évoquent depuis très longtemps des problématiques particulières. Des engagements avaient été pris d'engager des réflexions sur leurs conditions d'exercice, qui n'ont jamais été suivis de faits. Nous demandons à ce que le dialogue soit rétabli.

Le ministère nous a exposé ses propositions qui rassembleraient en « grandes familles » les indemnités versées aux enseignants du 1er degré.

Celles de l'enseignement spécialisé se décomposeraient entre indemnités de diplôme et indemnités de lieu d'exercice.

Segpa, Erea, Ulis

Pourraient être incluses dans l'indemnité « 147 » les heures de coordination et de synthèse. Cela constituerait une avancée à la condition que l'on positionne ce montant sur le maximum d'HCS ainsi que sur un taux révisé, calé sur les collègues PLP. D'autre part, les obligations horaires à hauteur de 21h seraient inscrites dans un décret, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Si cela sécurise enfin les obligations de service des personnels, cette perspective ne répond cependant pas à notre revendication de 18h.

Enseignants en ESMS

Les décrets sur les obligations de service vont être réécrits. Nous avons demandé que soit revue la question des coordonnateurs pédagogiques. Nous avons également demandé une augmentation des indemnités et l'étude du versement de la NBI.

Enseignants référents

Nous avons demandé une augmentation de l'indemnité des référents dont les tâches se sont alourdies et complexifiées.

Enseignants en milieu pénitentiaire

Nous avons fait valoir la situation complexe des RLE. Le ministère nous a informés que leur situation fait l'objet d'un

## **Reconnaissance et rémunération des enseignants spécialisés : ça pourrait bouger !**

---

examen attentif à la demande du ministère de la Justice. Des propositions devraient être faites très prochainement. Nous avons renouvelé notre demande de reprendre le groupe de travail abandonné depuis 2012.

\*\*\*\*\*

Le groupe de travail prévu pour le début du mois d'avril devrait confirmer ces orientations. Groupe de travail ne signifie pas pour autant que tout est gagné d'avance. C'est cependant un pas important et le SE-Unsa compte bien pousser pour aller le plus loin possible.

Un syndicat utile, c'est un syndicat qui fait bouger les situations et engrange des améliorations. Soutenez l'action du SE-Unsa en le rejoignant (<http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique182>).